

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

LE DECRET DU PREMIER MINISTRE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES  
MINISTRES

ENNEE 1960 N° 102 /PCM/MI.

SOMMAIRE

NOMINATION :

LE PREMIER MINISTRE

VU la Loi N°59/3 du 15 Février 1959 portant Constitu-  
tion de la République du Dahomey ;

VU la Loi N°59/16 ALD du 9 Juillet 1959 fixant la  
liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont  
la nomination des titulaires est faite par le PREMIER MINIS-  
TRE, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU la Décision N°59/PCM/MI. de Avril 1959 nommant  
Monsieur JOSQUIN, Chef de la Subdivision de TANGUIETA ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

LE DECRET :

- + + -

ARTICLE 1°.-Monsieur JOSQUIN Jacques Administrateur de la  
F.O.M. 6ème échelon, actuellement Chef de Subdivision de  
Tanguiéta est nommé Commandant de Cercle d'ALLADA.-

Il assurera cumulativement/avec ses fonctions  
l'intérim du Cercle  
de OUIDAH.-

ARTICLE 2°.-Le présent Décret qui prendra effet à compter de  
la date de prise de Service de l'Intéressé sera enregistré,  
publié et communiqué partout où besoin sera./.

PORTO-NOVO, LE 20 AVRIL 1960

PAR LE PREMIER MINISTRE  
MINISTRE DE L'INTERIEUR

H. /)/AGA

M. /)/ROUNA.

NS :

..I

...I

...15

SAIREI

...5

...I

...I

...3

...I

LES OUIDAH

TANGUIETA...I

LLADA...I

TERESSE...I

DIO-INFO...2